

# Charte "zéro déchet plastique" en Vaucluse

En s'appuyant sur les nouvelles actions de l'Agenda 21, le Conseil départemental de Vaucluse s'engage progressivement, mais durablement, à réduire les déchets plastiques dans le cadre de la charte d'engagement « Zéro déchet plastique » proposée par la Région Sud.



Le plastique est présent dans de nombreux objets du quotidien. S'il présente de nombreux avantages pratiques, il a hélas de lourdes répercussions sur l'environnement, que ce soit au niveau de sa production (beaucoup d'énergie est nécessaire pour le fabriquer) ou de sa fin de vie (beaucoup de plastique se retrouve dans la nature). 80% des déchets plastiques retrouvés dans les océans proviennent des activités humaines et forment des « océans de plastiques ». En France, seuls 22% des déchets plastiques sont recyclés.

En cohérence avec l'adage selon lequel « le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas », le Conseil départemental de Vaucluse s'est engagé aux côtés de la Région Sud en signant, le 23 janvier 2020, la charte d'engagement «Zéro déchet plastique», qui traduit l'engagement du Département à réduire durablement sa production de déchets plastiques, dans le cadre de son Agenda 21.

L'objectif de cette charte est de fédérer les signataires autour d'engagements communs, de partage d'actions exemplaires et d'évaluations.

L'animation, au niveau régional, a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et L'Environnement (ARBE).

## CONTACT

### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9

 [0490161500](tel:0490161500)

[CONTACTER](#)

## Les axes d'intervention de la charte

La sensibilisation à la réduction des déchets plastiques : Routes durables

- › Plan de gestion des déchets aux abords des routes, collecte systématique des déchets avant opérations de fauchage, partenariats avec les EPCI pour améliorer le recyclage des déchets collectés, formation des agents des routes, sensibilisation du public.

## La mise en œuvre d'une utilisation raisonnée des matières plastiques

- › Collèges durables

Démarche de restauration scolaire écoresponsable intégrée au projet de certification « En Cuisine » d'Ecocert.

- › Achats durables

Développement des clauses environnementales dans les marchés publics et expérimentations avec le service achat de la direction Logistique.

## La gestion et la valorisation des déchets plastiques

- › Tri et recyclage des déchets et équipements produits sur les sites du Département, sensibilisation des agents.

La charte « zéro déchet plastique » permet d'échanger avec les autres collectivités signataires sur la prise en compte du critère plastique dans les marchés publics, les alternatives durables aux matières plastiques et sur la nécessaire réduction des déchets plastiques.



En 2020 le Département de Vaucluse a ainsi collecté plus de 400 tonnes de déchets le long des routes, évitant notamment la dispersion de matière plastique dans le milieu naturel.

La charte « zéro déchet plastique » permet également d'échanger avec les autres collectivités signataires sur la **prise en compte du critère plastique dans les marchés publics** et sur la **réduction programmée en 2025 de l'utilisation des contenants plastiques dans le cadre de la restauration collective**.

Cette démarche collective doit contribuer à l'objectif régional de zéro déchet plastique en décharge à l'horizon 2030.

**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09